

CONFIDENTIEL

Le 9 avril 2015

MADAME MÉLANIE RODRIGUE
CLIFFS QUEBEC MINE DE FER ULC
CLIFFS QUEBEC IRON MINING LIMITED
595 ST BARRARD APP: 2600
VANCOUVER
COLOMBIE-BRITANNIQUE CANADA V7X 1L3

Référence : Dossier n° 620071719
Le salarié : MONSIEUR SYLVAIN LEMONDE

Objet : Suivi du dossier

Madame,

Pour faire suite à la plainte déposée par le salarié mentionné en titre, nous vous informons que nous transmettons la plainte suivante à la Commission des relations du travail qui y donnera suite :

- la plainte pour un congédiement fait sans une cause juste et suffisante

Pour obtenir tout renseignement supplémentaire, vous pouvez communiquer avec cet organisme à l'adresse suivante :

COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL
2E ÉTAGE
35, RUE DE PORT-ROYAL EST
MONTRÉAL (QUÉBEC) H3L 3T1
Téléphone : 514 864-3646
Sans frais : 1 866 864-3646

Si vous avez des questions, communiquez avec nous en téléphonant directement à la responsable du dossier. Veuillez alors mentionner votre numéro de dossier.

2015-04-09

2...

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.



Chantal Villard
Responsable du dossier
Tél. : 450 928-5000, poste 3868
Sans frais : 1 800 667-0005

27 JAN. 2015

Commission des
normes du travail

Montréal, 26 janvier 2015

Par télécopieur : (450) 646-1037

Commission des normes du travail
Place Montérégie, bureau 300
101, boulevard Roland-Therrien
Longueuil (Québec) J4H 4B9

SUJET : Sylvain Lemonde (N/D 752-G)
3214, rue Lareau, Carignan (Québec) J3L 3P9
EMPLOYEUR : Cliffs Québec Mine de fer ltée, a/s Mme Mélanie Rodrigue
1155, rue University, bureau 508, Montréal (Québec) H3B 3A7

PLAINTÉ POUR CONGÉDIEMENT ILLÉGAL

Madame, Monsieur,

Nous avons été mandatés par M. Sylvain Lemonde pour le représenter et défendre ses droits et intérêts dans le dossier de son congédiement.

Dans le cadre d'un licenciement massif, l'employeur de notre client a fait parvenir à celui-ci la même lettre qu'à tous les autres licenciés. Mais nous vous signalons que notre client est un cas particulier puisqu'il est en invalidité prolongée. En vertu de la Loi sur les normes du travail, l'employeur n'a pas le droit de mettre fin à son lien d'emploi avant qu'il ne soit en invalidité depuis deux ans, ce qui n'est pas le cas. C'est pourquoi nous portons plainte devant la Commission.

Veuillez communiquer avec le soussigné dès réception de la présente.


Louis-Philippe Tanguay, conseiller
GROUPE CONSEIL TANGUAY


Sylvain Lemonde

- Plainte pour pratique interdite
- Plainte pour un congédiement sans cause juste et suffisante
- Plainte pour harcèlement psychologique

À L'USAGE DE LA COMMISSION

Réception

- Poste Direction régional Autre
- En ligne – N° de confirmation _____

Date de dépôt de la plainte
2015-01-27

Reçu à
Longueuil

Traité par
CHANTAL VILLIARD

A- SALARIÉE - SALARIÉ

Nom LEMONDE

Prénom SYLVAIN

M^{me} M.

Numéro
d'assurance sociale : _____

Date de
naissance : _____

Langue Français Anglais
 Autre _____

Adresse 3214, RUE LAREAU, CARIGNAN (QUÉBEC) J3L 3P9

Téléphone
Domicile _____

Téléphone
additionnel 514 690-2688 (autre)

B- EMPLOYEUR

Nom de l'entreprise CLIFFS QUEBEC MINE DE FER ULC

Nom de l'établissement : _____

Nom de la personne à contacter : MÉLANIE RODRIGUE

Adresse 595 ST BARRARD APP: 2600, VANCOUVER, COLOMBIE-BRITANNIQUE CANADA V7X 1L3

Téléphone 514 396-0212

Télécopieur _____

ET/OU

Nom de l'entreprise _____

Adresse _____

Téléphone _____

Télécopieur _____

C- RENSEIGNEMENTS SUR L'EMPLOI DE LA SALARIÉE OU DU SALARIÉ

Date de début d'emploi : 2012-01-24

Date du congédiement : 2015-01-01

Date du dernier jour travaillé : _____

Date de la dernière
manifestation de harcèlement : _____

Êtes-vous toujours à l'emploi ? OUI

Date de fin d'emploi : _____

Êtes-vous ou étiez-vous régi(e) par une convention collective (syndicat) ou un décret ? Oui Non

Si oui, de quel syndicat ou comité paritaire s'agit-il ? _____

À L'USAGE DE LA COMMISSION

- Plainte pour pratique interdite N° du dossier _____
- Plainte pour un congédiement fait sans cause juste et suffisante (DS0515539) N° du dossier 620071719
- Plainte pour harcèlement psychologique N° du dossier _____

E- DÉCLARATION – Plainte pour un congédiement sans cause juste et suffisante

EMPLOYEUR : CLIFFS QUEBEC MINE DE FER ULC

SALARIÉ : SYLVAIN LEMONDE

Je déclare :

que j'ai été au service de l'entreprise mentionnée précédemment, de façon continue depuis le 2012-01-24;
Date de début d'emploi

que j'ai été congédiée ou congédié par cet employeur le 2015-01-01 sans cause juste et suffisante;
Date du congédiement

qu'en vertu de l'article 124 de la Loi sur les normes du travail, je porte ma plainte à la Commission des normes du travail en vue de bénéficier de tous les droits conférés par la loi.

Date	Signature de la salariée ou du salarié	Estampille de la date de réception
2015-01-27		